

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 8 avril 2024

Délibération n° CP-2024-3111

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attributions de subventions de fonctionnement aux associations Africa 50, Maison des Européens de Lyon (MDEL) et Maison des solidarités locales et internationales (MSLI) pour leur programme d'actions 2024 dans le cadre d'une convention triennale pour la période 2023-2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

Rapporteur : Madame Hélène Duvivier

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 mars 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. P. Blanchard (pouvoir à Mme H. Duvivier), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. D. Kimelfeld (pouvoir à Mme M. Picot).

Commission permanente du 8 avril 2024**Délibération n° CP-2024-3111**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attributions de subventions de fonctionnement aux associations Africa 50, Maison des Européens de Lyon (MDEL) et Maison des solidarités locales et internationales (MSLI) pour leur programme d'actions 2024 dans le cadre d'une convention triennale pour la période 2023-2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Valorisation territoriale et relations internationales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 20 mars 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs de la Métropole

Engagée dans des partenariats de territoire à territoire, la Métropole a une longue tradition d'échanges internationaux. Elle contribue ainsi, à son échelle, et sur la base des compétences dont elle dispose, à apporter des réponses aux grands objectifs internationaux que les Nations-Unies ont adoptés pour une mondialisation plus juste et plus solidaire.

Ces objectifs entendent répondre aux défis du XXI^{ème} siècle que sont la croissance et la mobilité urbaines, les innovations et l'adaptation aux changements climatiques, les conséquences des instabilités géopolitiques mondiales, les interdépendances socio-économiques, le développement d'activités économiques et des emplois et le vivre ensemble.

Pour ce faire, la Métropole travaille aussi avec l'ensemble des acteurs locaux de son territoire, qui développent des actions à l'international et qui sont détenteurs d'expériences et de savoir-faire spécifiques avec un réel potentiel d'expertise, d'innovation et de mobilisation.

Dans ce cadre, elle peut soutenir des actions menées par ceux d'entre eux qui présentent des actions cohérentes avec les principaux axes stratégiques de son intervention à l'international : stratégie Europe et animation territoriale sur les politiques européennes, coopérations internationales bilatérales géographiques et thématiques, coopération au développement avec les pays émergents, internationalisation du territoire, promotion de la francophonie, information et sensibilisation des citoyens, notamment les publics jeunes, aux thématiques internationales permettant de mieux connaître les cultures du monde et les grands enjeux mondiaux.

Concernant le soutien aux acteurs locaux développant des actions internationales, la Métropole a lancé, depuis 2017, une procédure d'appel à projets annuel pour le financement, par voie de subventions, d'initiatives relevant de leurs compétences respectives.

Ainsi, chaque année, ce sont environ 75 structures qui sont soutenues financièrement par la Métropole pour déployer une action ou un projet spécifique, en lien avec l'un des trois grands objectifs de la politique internationale de la collectivité : l'interculturalité, l'éducation à la citoyenneté européenne et mondiale, la solidarité internationale.

De manière complémentaire à cet appel à projets, et au regard des projets déposés chaque année dans ce cadre, la Métropole a souhaité construire un partenariat pérenne et durable avec certains des acteurs institutionnels et associatifs de son territoire, afin de leur permettre d'agir, sur leur champ d'actions, de manière plus permanente et en ayant une meilleure visibilité sur le soutien de la Métropole à moyen terme.

Ainsi, la Métropole a approuvé par délibérations du Conseil n° 2023-1596 du 27 mars 2023 et de la Commission permanente n° 2023-2449 du 10 juillet 2023, son soutien aux quatre structures suivantes sur une durée de trois ans (2023-2025) :

- l'association Nouvel institut franco-chinois (NIFC),
- l'association Africa 50,
- l'association MDEL,
- l'association MSLI.

La présente délibération a pour objet de présenter l'activité et les engagements annuels 2024 des structures Africa 50, MDEL, et MSLI ainsi que l'attribution de la subvention de la Métropole pour l'année 2024.

Pour des raisons de calendrier, la subvention au NIFC fera l'objet d'une délibération ultérieure.

II - L'association Africa 50

En 2050, la population africaine devrait compter 2,4 milliards d'habitants, soit 1/5^{ème} de la population mondiale. Plus de 50 % de cette population aura moins de 25 ans et sera motrice dans la mise en valeur des immenses ressources naturelles du continent.

En 2010, les Africains de Lyon et amis de l'Afrique ont créé un collectif d'associations appelé Africa 50. Son objectif était de d'assurer la coordination des différentes associations de culture africaine et des amis de l'Afrique du Grand Lyon en vue de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance des pays africains.

Depuis, le collectif Africa 50 contribue à la construction d'une culture commune, d'une vision partagée et d'une stratégie d'action cohérente afin de créer un espace d'échanges, de réflexion et d'expression prenant en compte la présence de l'Afrique, de la Caraïbe et de l'Océan indien sur le territoire de la Métropole. L'association Africa 50 a également pour but de coordonner les associations et leurs actions afin de promouvoir ces cultures et animer le territoire métropolitain.

Le collectif Africa 50, qui compte 28 associations membres, représentant plus de 10 pays, souhaite contribuer au développement du continent africain, en espérant un futur meilleur. L'association Africa 50 est un acteur important dans la coordination et la promotion des activités des associations de cultures de l'Afrique, de la Caraïbe et de l'Océan indien. Pour ce faire, elle a développé un réseau sur le territoire métropolitain et au-delà : Espace projets inter-associatifs (EPI) à Vaulx-en-Velin, MSLI à Lyon, fondation pour la Mémoire de l'Esclavage, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine (*DILCRAH*) anti-LGBT, la Maison d'Haïti de Paris, le centre social Bonnefoi à Lyon 3^{ème} ainsi qu'avec les représentations consulaires du Sénégal, du Mali et de la Côte d'Ivoire à Lyon entre autres.

Sur les réseaux sociaux, ce sont plus de 5 000 abonnés qui ont suivi ses actions. Outre son programme d'événements ouverts à tous les publics, l'association Africa 50 propose des formations aux responsables et bénévoles associatifs de ses associations membres et aux étudiants.

1° - Compte-rendu d'activité pour l'année 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2449 du 10 juillet 2023, la Métropole a attribué à l'association l'association Africa 50 une subvention d'un montant de 10 000 € dans le cadre de l'appel à projets internationaux 2023.

Dans le cadre de sa mission de coordination des différentes associations de culture africaine et des amis de l'Afrique de la Métropole, au cours de l'année 2023, l'association Africa 50 a organisé un programme de 45 événements sur les six grandes thématiques :

- égalité des droits et citoyenneté,
- cause féminine,
- jeunesse et éducation,
- histoire et mémoire,
- culture et interculturalité,
- économie.

Ces événements ont accueilli plus de 1 500 personnes.

Parmi toute cette programmation, l'association Africa 50 a organisé les événements suivants :

- la journée mondiale de l'Afrique et soixantenaire de l'Union africaine à Lyon,
- la Fête nationale du Bénin, la Fête nationale de Côte d'Ivoire,
- la journée internationale de la femme africaine en partenariat avec plusieurs associations à Vaulx-en-Velin ainsi que six rencontres sur des sujets concernant les droits des femmes,
- la journée internationale des droits des femmes, conférence à Villeurbanne sur "Les femmes dans les conflits armés : statut, rôle et enjeux de paix",
- la Fête nationale du Congo à Villeurbanne,
- la participation au forum des associations de Lyon,
- Mali sur scène,
- le repas annuel des Mauritaniens, etc.

L'association Africa 50 a organisé des actions en matière culturelle comme La cour d'or : bibliothèque de la diversité culturelle dans la littérature, la journée culturelle des Burkinabé, une conférence à l'occasion de la projection en avant-première du film Tirailleurs, une rencontre interculturelle au centre social Bonnefoi à Lyon 3ème et une participation à la Fête de la musique.

En matière de promotion de la citoyenneté internationale, une déambulation a été organisée sur le marché des États-Unis à Lyon 8ème ainsi que des échanges à la Guillotière avec le centre social Bonnefoi à Lyon 3ème et des visites d'intégration à destination des étudiants.

Durant toute l'année 2023, l'association Africa 50 a organisé de nombreux événements mémoriels :

- 8 mai : ceux du 25^{ème} régiment de tirailleurs sénégalais, déplacement à Marclopt (42),
- 13 mai 2022 : cérémonie à Villeurbanne, inauguration du Verger Solitude à Lyon 1er,
- 10 mai : journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. À cette occasion, une cérémonie a été organisée au Parc des Droits de l'Homme à Villeurbanne, ainsi qu'une présence au Jardin du Luxembourg à Paris,
- 11 mai : projection-conférence "Comment les Réunionnais se saisissent de cette mémoire pour revendiquer leur identité ?" à Lyon,
- 18 juin : ceux du 25^{ème} régiment des tirailleurs sénégalais : hommage aux tirailleurs fusillés par les Nazis à Balmont à Lyon 9ème,
- 18 juillet : Mandela Day,
- 2 septembre : commémoration de la libération de Vaise à Lyon 9ème,
- 23 septembre : participation à la journée d'études "Mémoire des guerres, guerre des mémoires,"
- 1^{er} novembre : commémoration tirailleurs africains à la Doua à Villeurbanne,
- 11 novembre 2022 : interventions de la Maison d'Haïti Paris et de l'association Nappy des Iles au lycée Forest de Saint-Priest,
- 12 novembre 2022 : à l'occasion du 80^{ème} anniversaire du Tata sénégalais de Chasselay, cérémonie et dévoilement des plaques des 25 tirailleurs inconnus,
- 17 novembre : projection "Subsahariens en Métropole : migrations et solidarités",
- 6 décembre 2022 : commémoration Soldats d'Afrique, combattants de la liberté.

2° - Programme d'actions de l'association Africa 50 pour 2024 et plan prévisionnel de financement

L'association Africa 50 organise des événements tout au long de l'année afin d'informer sur l'actualité du continent africain et faire connaître la culture africaine, en mettant en avant particulièrement six grandes thématiques :

- égalité des droits et citoyenneté,
- cause féminine, jeunesse et éducation,
- histoire et mémoire,
- culture et interculturalité,
- économie.

a) - Soutien au collectif d'associations Africa 50 au titre de son projet en faveur de la promotion de la gastronomie

Dans le cadre du projet "Quand la cuisine africaine va à la rencontre des Grand Lyonnais", l'association Africa 50 organise une semaine dédiée aux gastronomies africaines et caribéennes dans la Métropole et en région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) au sein de la Cité Internationale de la gastronomie du 29 mai au 2 juin 2024.

Ce projet résolument ouvert à tous les publics, dont les enfants, a pour objectifs principaux de :

- promouvoir et valoriser les richesses et la diversité culinaires d'Afrique et des Caraïbes, dans toutes leurs dimensions,
- faire découvrir les saveurs proposées par ces territoires et ainsi faire voyager par le goût,
- contribuer à l'innovation, à la qualité et à la promotion des produits en Afrique, en recherchant des passerelles avec la gastronomie lyonnaise.

Ce programme se déclinera dans les actions suivantes :

- découvertes pour les scolaires des produits alimentaires africains et dégustation,
- cours-ateliers de cuisines africaines "De la préparation à la dégustation". Autour d'un chef, faire la cuisine pour voyager, découvrir de nouvelles saveurs, renforcer le lien social et favoriser l'interculturalité,
- conférences destinées au grand public : dans le contexte de crise alimentaire mondiale, comment les Africains s'adaptent en renouant avec des aliments oubliés, comment utiliser les plantes africaines dans le cadre d'une médecine traditionnelle, quelles sont les vertus des plantes africaines ?

b) - Soutien de l'association Africa 50 au titre de ses actions en matière internationale

Les actions menées par l'association Africa 50 sur la période 2023 - 2025 visent à développer le dialogue et les échanges interculturels et s'inscrivent dans six grandes thématiques :

- égalité des droits et citoyenneté,
- cause féminine,
- jeunesse et éducation,
- histoire et mémoire,
- culture et interculturalité,
- économie.

Collectif d'associations d'Afrique, de la Caraïbe et de l'Océan indien, l'association Africa 50 a pour objectif de coordonner et d'organiser des manifestations tout au long de l'année mais aussi de coordonner les associations et leurs actions afin de promouvoir les cultures et animer le territoire lyonnais. Le collectif œuvre également à la professionnalisation de ses membres en proposant différentes formations aux responsables et aux bénévoles associatifs du collectif et aux étudiants. L'association participe régulièrement aux forums des associations pour faire connaître ses actions génératrices de lien social, comme la journée des aînés et de citoyenneté comme la campagne "exister, c'est voter".

Les journées d'intégration des étudiants africains sont organisées pour faciliter l'accueil des nouveaux étudiants et jeunes travailleurs arrivants, afin de les mettre en relation avec d'autres étudiants déjà présents à Lyon, de leur permettre de rencontrer des associations africaines de toute nationalité, notamment de leur pays d'origine, et de s'investir dans la vie associative. Cette manifestation est ouverte à tous les étudiants et jeunes travailleurs.

Seront mises en avant :

- la diversité culinaire de l'Afrique, lors d'un nouvel événement à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon et lors du festival annuel Sagaly "saveurs et gourmandises africaines à Lyon",
- la littérature et en particulier la littérature jeunesse à travers les actions de la Cour d'Or et les Découvertes littéraires,
- la musique, grâce au Festival interculturel de musique et des chansons et l'événement "Lyon, capitale de la rumba congolaise" inscrite au patrimoine immatériel de l'humanité par l'UNESCO.

D'autres événements mémoriels et récurrents compléteront cette année le volet interculturel, liés aux commémorations sur différents sites de la métropole (Chasselay, La Doua), notamment l'abolition de l'esclavage et de toutes les traites autour du 10 mai, ou la journée internationale UNESCO Nelson Mandela et enfin la commémoration de la fin des zoos humains, page sombre de notre histoire. Ces séquences mémorielles visent à rendre hommage mais aussi à garder vivant le souvenir reconnaissant pleinement les événements du passé et à promouvoir le vivre ensemble.

Pour l'année 2024, l'association Africa 50 propose un nouveau plan d'actions et d'événements.

Chaque année, les associations du Collectif Africa 50 se mobilisent pour célébrer la journée internationale des droits des femmes, officialisée par les Nations-Unis en 1977, grâce à des actions culturelles, rencontres et échanges conviviaux. *Focus* sur la thématique des droits des femmes dans la semaine du 8 mars avec une table-ronde sur le thème "les femmes actrices de leur destin" le 9 mars à Villeurbanne.

Le programme de la Cour d'Or concerne la promotion de la diversité culturelle dans la littérature afin d'apporter une meilleure connaissance des cultures qui nous entourent, en particulier avec le Bénin, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Mali et les pays du Maghreb, et encourager l'ouverture aux autres.

Au-delà, sont envisagées des collaborations avec des auteurs jeunesse, des établissements scolaires et des structures sociales lyonnaises, et une balade urbaine à la découverte des noms africains dans les rues de la Métropole afin d'établir le lien historique et culturel entre différents pays d'Afrique ou personnages d'origine africaine et la Métropole.

Initiées en 2016, les Découvertes littéraires invitent des écrivains et des écrivaines résidant en France ou à l'étranger pour présenter directement en public leurs œuvres qui se situent en France, en Afrique, dans les Caraïbes ou dans l'Océan Indien. Pour les publics de la Métropole, ces Découvertes littéraires sont une ouverture privilégiée sur les visions spécifiques des sociétés d'origine des auteurs et sur le monde contemporain. En 2024, venue de cinq auteurs africains résidant en France. Les journées culturelles des Burkinabé se dérouleront les 10 et 11 mai 2024

Afin de permettre la transmission des mémoires partagées entre populations de France et d'Afrique, des séquences mémorielles et des célébrations annuelles sont organisées, telles que la reconnaissance et l'hommage aux combattants africains morts pour la France, la commémoration du 80^{ème} anniversaire du débarquement de Provence du 15 août 1944, la commémoration Devoir de mémoire à la Nécropole nationale de la Doua (1er novembre) et à la Nécropole nationale - Tata sénégalais de Chasselay (11 novembre).

D'autres événements sont organisés dans une visée similaire, tels que :

- la journée nationale de commémoration de l'abolition de l'esclavage et de toutes les traites le 10 mai (interventions dans les écoles, films et conférences). Chaque année, autour du 10 mai, le collectif Africa 50 organise une commémoration, des tables rondes pour sortir de l'ombre les acteurs et les grandes dates de l'Histoire des peuples noirs afin d'éclairer l'opinion publique sur l'Histoire commune de l'Afrique avec la France, l'Europe et l'Amérique,

- le Festival interculturel de musique et des chansons (FIMEC). Le FIMEC est un festival pluriculturel de promotion de la chanson francophone et des musiques plurielles venues du monde. Il propose une scène d'expression musicale internationale d'artistes de divers styles, origines et cultures autour d'un marché gastronomique et artisanal des saveurs, des cuisines et des arts du Monde. Le FIMEC s'inscrit également dans l'inclusion et l'accès à la culture des personnes en situation de handicap. L'association Africa 50 participe également régulièrement à la fête de la musique le 21 juin,

- la Journée internationale Nelson Mandela (Mandela Day) proclamée par l'UNESCO le 10 novembre 2009 est célébrée le 18 juillet afin de commémorer la contribution de Nelson Mandela à la promotion d'une culture de paix. L'objectif de cet événement est de faire vivre la figure de ce patrimoine mondial de l'humanité qu'est Nelson Mandela et les valeurs qu'il a incarnées tout au long de sa vie : le combat pour la liberté, l'égalité, la fraternité, les droits humains, la paix et la démocratie, la lutte contre la discrimination et le racisme.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	11 800	ventes, prestations	20 350
services extérieurs	8 550	subventions d'exploitation dont :	45 000
autres services extérieurs	55 200	État (<i>DILCRAH - fonds pour le développement de la vie associative</i>)	10 000
		Région AuRa	5 000
		Département	3 000
		Métropole	
		relations internationales	10 000
		gastronomie	5 000
		Ville de Lyon	10 000
		Ville de Villeurbanne	2 000
		fondations	6 000
		autres produits	4 200
Total	75 550	Total	75 550

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre partenarial défini à travers de la convention d'objectifs triennale.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 15 000 € pour l'année 2024 au profit de l'association Africa 50 pour la réalisation de son programme d'activités annuel.

III - L'association MDEL

Les activités de l'association MDEL participent à la sensibilisation et à l'accompagnement des citoyens sur les grands enjeux européens. Son activité se structure autour des thèmes d'intervention et axes suivants :

- la compréhension par le grand public des enjeux relatifs à la démocratie européenne et la mobilisation du public, notamment en faveur des élections européennes,
- l'éducation aux médias et à l'information,
- la transmission d'une mémoire partagée de la construction européenne (anniversaires et commémorations comme les 70 ans du drapeau européen, des 40 ans de l'hymne européen, des 40 ans de l'espace Schengen, des 75 ans de la déclaration Schuman),
- la promotion des enjeux relatifs à la transition écologique au niveau européen, l'accompagnement de la labélisation Lyon Ville climatiquement neutre et des actions du Green Deal européen.

Au regard des objectifs poursuivis par l'association MDEL, des activités que déploie l'association, et de leur intérêt pour le territoire, notamment en termes d'éducation à la citoyenneté et de défense des valeurs européennes, la Métropole a souhaité s'engager sur la base d'un partenariat qui s'établit dans la durée et accompagner cet acteur du territoire dans le développement de ses activités sur trois années, de 2023 à 2025. Il convient alors de délibérer cette année sur le programme d'actions 2024 après avoir réalisé le compte-rendu d'activité de l'année 2023.

1° - Compte-rendu d'activité pour l'année 2023

Concernant, l'acculturation et l'accompagnement des porteurs de projets sur les fonds européens, l'association MDEL a organisé 24 séances hebdomadaires intitulées "les lundis des fonds européens" sur les dispositifs financiers existants à destination d'une quarantaine de structures.

Pour sensibiliser sur, et accompagner à la mobilité internationale et à la citoyenneté européenne, l'association a organisé, avec le Centre de ressources Explor'Ailleurs sur la mobilité internationale et la citoyenneté internationale, 36 cafés langues (anglais) hebdomadaires pour une centaine de participants. Elle a mis en place des ateliers de sensibilisation spécifiques et des stands d'information lors des Forums de la mobilité (Forum des jeunes voyageurs en février 2023, Mondial des métiers en décembre 2023, #Erasmusdays en octobre 2023).

Dans le but de valoriser les coopérations interculturelles, l'association MDEL a organisé la séance d'ouverture du festival/débats du cinéma européen engagé *Vox populis*, autour de films européens défendant les valeurs européennes de solidarité, de paix, d'égalité. Elle a animé également deux projections de films avec le Bureau d'information du Parlement européen et les deux nominées pour le Prix Lux du citoyen autour de l'adolescence, du harcèlement et de l'identité sexuelle au Cinéma le Comoedia.

Concernant son action auprès des établissements scolaires et acteurs de la jeunesse, l'association MDEL a contribué à la préparation du voyage des collégiens élus du Conseil métropolitain des jeunes à Bruxelles, en avril 2023, pour découvrir les institutions européennes. L'association MDEL a aussi réalisé, auprès des étudiants et associations d'étudiants des Universités Lyon I, Lyon II et Lyon III, d'écoles de commerces (EKLYA, EM Lyon, OMNES...) et des Écoles de l'action sociale et de la 2^{ème} chance etc. un programme d'actions comprenant des balades européennes commentées, des séances thématiques animées par des outils participatifs, des échanges avec les fonctionnaires des institutions européennes. Elle a enfin animé, avec l'*Erasmus student network* CosmoLyon et l'association des Jeunes européens, des actions d'accueil, d'intégration auprès des jeunes internationaux du territoire pour leur faciliter leurs démarches et mieux leur faire connaître le territoire et stimuler les échanges avec les jeunes du territoire (organisation d'une bourse aux objets). Il y a eu environ 300 participants aux actions communes.

L'association a conduit des coopérations transfrontalières et transnationales comme l'animation d'un temps fort européen lors du Joli mois de Mai organisé par la Métropole avec un dialogue citoyen transnational intitulé "Faisons vivre nos valeurs européennes à travers nos projets locaux !". L'ambition était de mettre en valeur et d'innover sur les formats de coopérations autour de la citoyenneté européenne mais également de nourrir les contacts et les réseaux professionnels européens. 126 personnes ont été accueillies sur les deux demi-journées originaires du territoire, d'Allemagne, d'Italie et de Pologne.

Enfin, l'association MDEL a réalisé un programme d'actions autour de la promotion citoyenne, en préparation des élections au Parlement européen en 2024, pour faire comprendre les enjeux des élections européennes à destination des personnes déficientes intellectuelles, polyhandicapées avec autisme et handicap psychique avec l'association Adapei69 qui gère les établissements du territoire de la Métropole et accompagne ces personnes. En effet, ces personnes ne disposent du droit de vote que depuis 2019 et ce sera la 1^{ère} fois qu'elles pourront participer à ce scrutin. L'association a, notamment, animé un atelier de travail sur l'écriture d'un plaidoyer des personnes en situation de handicap en vue des élections européennes. Un autre atelier a également été organisé pour traduire la Charte européenne des droits fondamentaux en version facile à lire et à comprendre pour la rendre accessible aux primo-votants handicapés. Cette Charte est diffusée dans les 52 établissements Adapei69.

Ces actions seront poursuivies en 2024, notamment le déplacement à Bruxelles pour rencontrer les institutions européennes.

2° - Programme d'actions de l'association MDEL pour 2024 et plan prévisionnel de financement

Pour l'année 2024, le programme d'actions proposé par l'association, en déclinaison de ses grands objectifs et thèmes d'intervention, est structuré autour des deux axes prioritaires qui seront mis en œuvre successivement au 1^{er} et 2^{ème} semestre.

Sur le 1^{er} semestre 2024, plusieurs actions sur ces publics ciblés seront organisées autour des élections européennes, et, notamment, une série d'actions tournées vers les personnes porteuses d'un handicap. Une campagne de sensibilisation est menée par l'association MDEL grâce à différentes initiatives telles que :

- l'organisation d'un voyage à Bruxelles, avec l'Adapei69, afin de visiter les institutions européennes durant trois jours avec un groupe de personnes accompagnées des établissements de l'Adapei69 (dont des établissements de la Métropole) - 10 Présidents de conseils de la vie sociale de ces établissements et cinq accompagnateurs. Ce voyage est marrainé par Catherine Amalric, députée européenne (du 4 au 6 mars 2024),

- la création de podcasts "Handicap mental et élections européennes" : création avec le journaliste Benjamin Laurent du Média Cortex (studio Paradox) et les personnes en situation de handicap de l'Adapei69 qui ont participé au projet élections européennes avec l'association MDEL en 2023 (visite Europa Expérience). La ligne éditoriale sera choisie par les personnes en situation de handicap autour du thème des élections européennes : enjeux, appel au vote, fonctionnement du Parlement européen.

Plusieurs autres actions seront tournées vers les citoyens français et communautaires :

- organisation de webinaires ou ateliers en physique sur "les élections européennes dans ma commune" pour donner les clés aux équipes communales pour préparer les élections européennes, afin de répondre au mieux aux citoyens français et communautaires votant en France et à distance dans leurs États membres, en coopération avec le pôle territorial de la Commission européenne à Marseille,

- création d'outils de communication en plusieurs langues. Ces supports d'informations sur les élections européennes sont prévus pour être diffusés sur les territoires de nos partenaires allemands, italiens, espagnols et *via* les associations communautaires sur la Métropole durant la campagne citoyenne des élections européennes. Ce projet est co-financé par le fonds citoyen franco-allemand.

Enfin, des actions seront conduites avec les membres de la MDEL :

- mise en place d'un outil de collaboration Riseup, pour animer les acteurs à vocation européenne du territoire sur la campagne citoyenne aux élections européennes,

- animation, tous les deux lundis du mois, d'une visio-conférence "What's Up #EPE2024" à destination des membres de l'association MDEL sur les ressources, les partenariats, les agendas, les enjeux, les experts autour des élections européennes,

- lors du Joli mois de l'Europe, organisation d'un temps phare, grand public de sensibilisation aux élections européennes

Durant le 2nd semestre, plusieurs actions sur la citoyenneté et les enjeux de l'actualité européenne seront proposées :

- des temps d'échanges seront proposés entre les élus des communes de la Métropole, et les nouvelles institutions européennes, *via* le pôle territorial de la Commission européenne à Marseille, sur les nouvelles priorités et les enjeux que cela engage sur leurs territoires,

- des *Erasmusdays* avec les membres de la MDEL qui seront à co-construire après les élections européennes.

Le budget prévisionnel pour l'année 2024 est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	5 100	ventes, prestations	2 000
services extérieurs	24 800	subventions de fonctionnement <i>dont Métropole</i>	70 400 21 000
autres services extérieurs	10 400	autres produits	3 700
charges de personnel	35 800		
emploi et contributions volontaires en nature	92 000	contributions volontaires en nature	92 000
Total	168 100	Total	168 100

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 21 000 € pour l'année 2024 au profit de l'association la MDEL pour la réalisation de son programme d'activités annuel, montant identique à celui attribué en 2023.

L'attribution de cette subvention s'inscrit dans le cadre partenarial défini sur trois ans et fait l'objet d'une convention d'objectifs annuels.

IV - L'association MSLI

L'association MSLI a été créée fin 2012, dans une démarche collective au service des habitants de la Métropole et, plus largement, de la Région AuRA, en recherche d'informations et de pistes d'engagement dans la solidarité, ici et/ou dans le monde, au service des acteurs de solidarité (associations, collectivités, structures d'éducation populaire, acteurs de l'ESS) à la recherche de visibilité sur le territoire rhodanien et d'espaces pour se réunir, promouvoir leurs actions, échanger et agir ensemble. Près de 200 événements ont été organisés ou accueillis (témoignages, conférences, débats, projections).

En tant qu'acteur de l'accompagnement, l'association MSLI est une structure ressource pour les associations. Elle propose différents services et accompagnements en bilatéral ou en collectif, dans le cadre de permanences, de rendez-vous individualisés, des temps collectifs de formations et d'échanges de pratiques. Des ressources documentaires sont mises à disposition. Il est à noter que la mutualisation des locaux portés par l'association MSLI est un service extrêmement demandé par ses associations membres ainsi que par des partenaires extérieurs.

Les acteurs et les partenaires partagent la même vision. Le rôle de l'association MSLI est de permettre, à partir d'engagements citoyens, l'agir ensemble pour mieux vivre ensemble. Son objectif principal est de sensibiliser à la citoyenneté mondiale par la promotion de la solidarité locale et de la coopération internationale.

Elle s'inscrit dans une approche de la solidarité qui conjugue le local et l'international à tous les niveaux de ses actions.

1° - Compte-rendu d'activité pour l'année 2023

En 2023, l'association MSLI a fêté ses 10 ans de fonctionnement permettant d'afficher le bilan suivant :

- 40 expositions accueillies,
- près de 650 personnes reçues en recherche d'un engagement ou de projets associatifs,
- plus de 16 000 personnes accueillies dans leurs espaces lors de réunions et événements,
- plus de 12 000 personnes (dont 800 scolaires sensibilisés à la solidarité grâce au Festival des solidarités, depuis 2018),
- plus de 1 000 jeunes volontaires en service civique formés depuis 2017,
- plus de 100 associations ayant bénéficié de leurs services.

En 2023, devant le nombre croissant de demandes d'accompagnement des associations (une centaine), l'association MSLI a développé un pôle d'activités Coordination et coopération inter-associative, afin de mieux répondre aux demandes des porteurs de projets. Les demandes des associations portent sur la mise en réseau avec d'autres acteurs du territoire, sur les compétences à acquérir pour la création d'associations, l'accompagnement à la conduite de projet associatif et sa mise en visibilité, etc.

L'édition Festival des solidarités 2023, dont la thématique portait sur la souveraineté alimentaire, grâce à l'action de l'association MSLI a connu un déploiement sur le territoire métropolitain, il a pu rencontrer un nouveau public en investissant pour la 1^{ère} fois la Cité Internationale de la gastronomie de Lyon.

Deux nouveaux outils pédagogiques d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité ont été proposés : un jeu d'enquête proposé aux jeunes pour découvrir et rencontrer les associations présentes au Festival des solidarités, La valise de Madame S, et un parcours ludique autour de l'exposition "À Table ! Ce que mange le monde" ont été créés et testés. Ce travail pourra être capitalisé pour l'édition 2024.

Le bilan permet également d'afficher :

- des partenariats nouveaux ou renouvelés avec des établissements scolaires et structures jeunesse : l'École internationale du management responsable 3A, le lycée Saint-Marc, l'Université Lyon II, Unis-Cité, Cité d'Or, 12 écoles,
- la poursuite du projet Le Monde à Lyon, avec trois balades interculturelles dans le quartier de la Guillotière, à Lyon 7^{ème},
- l'évolution de l'offre de formations à destination des volontaires en service civique, avec deux modules pris en charge par de nouveaux formateurs,
- les évolutions dans le portage du dispositif Tous unis, tous solidaires, avec un rôle croissant pour l'association MSLI,
- la croissance du nombre d'associations membres, notamment les membres actifs : 71 membre actifs (66 en 2022) pour un total de 90 adhérents fin 2023,
- la création d'un poste à temps partiel grâce au dispositif Fonds de la coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire-jeunes (FONJEP) en lien avec l'animation des temps à destination des jeunes et le développement de la vie associative,

- 11 volontaires en service civique, accueillis grâce à l'agrément collectif porté par l'association MSLI : une jeune au sein de l'équipe MSLI et 10 jeunes au sein des associations membres. Une procédure a été mise en place pour mieux accompagner les associations qui souhaitent faire appel à ce type de service,

- 1 778 heures de bénévolat mobilisées par l'association MSLI sur ses diverses activités (engagement constant par rapport à 2022).

Résultats relatifs à la fréquentation :

- site internet : 23 554 visites en 2023 (21 352 visites en 2022) / utilisateurs : 20 525, dont 93 % de nouveaux visiteurs,
- Facebook : 2 500 abonnés en 2023 (2 402 en 2022) ; 1 704 visites (avec un pic en juin et entre octobre et décembre) ; 7 700 personnes touchées au total,
- création d'un compte Instagram : 129 abonnés depuis octobre,
- *newsletter* : 12 *newsletters* envoyées, dont trois numéros spéciaux (neuf en 2022) / 1 100 abonnés (1 070 en 2022).

2° - Programme d'actions de l'association l'association MSLI pour 2024 et plan prévisionnel de financement

a) - Soutien à l'association MSLI pour son action en faveur de la vie associative

Étant de plus en plus sollicitée par les associations, l'association MSLI a besoin de structurer l'accompagnement et les services rendus auprès des associations, en particulier le pôle d'activités Coordination et coopération inter-associative, afin de mieux répondre aux demandes des porteurs de projets.

En 2024, elle souhaite inscrire cette évolution dans un développement pérenne et poursuivre ce travail afin d'animer des dynamiques de co-construction et favoriser l'interconnaissance et la mobilisation collective autour de projets collectifs. Les activités peuvent être regroupées autour de trois domaines principaux :

- information, conseil, mise en réseau : promouvoir les savoirs et l'expertise des associations ; favoriser l'interconnaissance entre acteurs et le faire ensemble, contribuer au maillage territorial,
- mutualisations/services : mieux répondre aux besoins d'accompagnement : locaux, visibilité, développement de la vie associative,
- synergies et co-construction : animer des dynamiques de co-construction et favoriser la mobilisation collective autour de défis communs, renforcer les capacités des structures par l'échange de pratiques et le faire ensemble.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'association MSLI pour son action en faveur de la vie associative.

b) - Soutien à l'association MSLI pour son action en matière internationale

Pour concrétiser ses engagements, l'association MSLI développera les actions suivantes sur l'année 2024 :

- accueillir, orienter et accompagner tout citoyen en recherche d'engagement au niveau local et international,
- apporter les services d'un espace de ressources en tant que centre d'Information et de promotion des solidarités locales et internationales. Elle vient en appui aux structures éducatives comme les centres sociaux, Maisons des jeunes et de la culture, écoles et collèges pour la mise en œuvre d'actions d'éducation à la citoyenneté mondiale,
- offrir un lieu d'échanges inter-associatif sur les thématiques des solidarités, de la transition écologique, de l'ESS, du tourisme solidaire et du commerce équitable, des droits humains, de la mobilité internationale des jeunes et plus largement sur le vivre ensemble. L'association MSLI propose également une mise à disposition de ses locaux pour les associations de notre territoire,
- proposer un programme d'événements durant toute l'année : débats citoyens, réunions d'informations, expositions, projections de films, programmations artistiques,
- communiquer sur toutes ces activités ouvertes à tous les publics afin de développer convivialité, interculturalité et vivre ensemble.

Le programme de l'association MSLI est élaboré en partenariat avec de nombreux acteurs associatifs et institutionnels, publics et privés du territoire dont :

- Ritimo - réseau national regroupant plus de 80 structures dont l'objectif est de diffuser une information plurielle,

critique, diversifiée qui privilégie les sources du Nord et du Sud,

- FONJEP- collectif national des titulaires de postes FONJEP financés au titre de l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères,
- Résolidaire 69 - Réseau Départemental Jeunesse et Solidarité Internationale Rhône coordonné par le Service de Coopération au Développement (SCD), avec l'objectif d'accompagner les projets de solidarité des jeunes,
- Réseau Découverte et partage - réseau régional des acteurs locaux du tourisme équitable et responsable ;
- ATES - réseau national du tourisme équitable et solidaire,
- Tous Unis Tous Solidaires - collectif métropolitain pour la promotion du bénévolat.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'association MSLI pour son action en matière internationale en 2024 (montant identique à 2023).

Le budget prévisionnel pour soutenir le programme annuel 2024 de l'association MSLI est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	14 450	ventes, prestations	20 330
services extérieurs	19 730	subventions d'exploitation dont :	97 870
autres services extérieurs	4 450	État	27 070
charges de personnel	96 460	Métropole - direction culture et vie associative	10 000
autres charges	2 210	Métropole - direction valorisation territoriale & relations internationales	25 000
		Ville de Lyon	33 500
		Centre de recherche et d'information pour le développement	1 100
		réseau Ritimo	1 200
		autres produits	19 100
TOTAL	137 300	TOTAL	137 300

En synthèse, il est proposé à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 71 000 €, pour la mise en œuvre des programmes d'actions 2024 au titre de l'action internationale.

Pour l'année 2025, l'attribution de subventions d'un montant équivalent sera soumise, par voie de convention et sous réserve de l'inscription des crédits au budget annuel de la collectivité, au vote de l'assemblée, sur présentation par l'association d'un compte-rendu d'activité de l'année écoulée et de son programme prévisionnel d'actions pour l'année à venir ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2024, de subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Africa 50,
- d'un montant de 21 000 € au profit de l'association MDEL,
- d'un montant de 35 000 € au profit de l'association MSLI,

b) - les conventions à passer en la Métropole et les associations Africa 50, la MDEL et MSLI, définissant, notamment, les modalités de versement des subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 71 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° OP02O1920 pour un montant de 56 000 €, opération n° OP33O9246 pour un montant de 5 000 € et opération n° OP39O5781 pour un montant de 10 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 9 avril 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240408-321034-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 avril 2024 Date de réception préfecture : 9 avril 2024
